

Financements possibles

Chaque demande de subvention doit être déposée dans les délais prévus.

Vous pouvez solliciter votre **municipalité**, les **collectivités territoriales** et certains **organismes et fondations** :

- **Subvention municipale** variable en fonction des communes
- **Conseils Départementaux** (en fonction de la politique départementale)
- **Organismes et fondations** en fonction du type de projet
- **Caisse des écoles, coopérative scolaire**
- **JPA (Jeunesse au Plein Air)** : certains comités départementaux JPA peuvent sous certaines conditions, aider le départ individuel en séjours scolaires et/ou en classe de découvertes des établissements scolaires du premier degré (voir leur site Internet)
- <http://www.jpa.asso.fr/index2.php?goto=decouverte>
-

Pour les familles :

« Une contribution financière peut éventuellement être demandée aux familles. Mais en aucun cas, un élève ne peut être écarté pour des raisons financières » (circulaire n°99-136)

Des aides individuelles peuvent être obtenues en sollicitant les CAF, les Comités d'Entreprises, la MSA, les CCAS...